



SOMMAIRE

ACTUALITÉS 2

AFFAIRES 5

SPORTS 6

AXOR avoue avoir utilisé ses employés comme prête-noms

QUÉBEC – Trois des entreprises appartenant à la firme de génie-conseil Axor devront payer près de 80 000 dollars d'amendes après avoir reconnu s'être servis de leurs employés pour verser illégalement des contributions financières principalement au Parti libéral du Québec, mais aussi au Parti québécois et à l'Action démocratique du Québec.

Yves Chartrand

chartrand@ruefrontenac.com

Cet aveu des dirigeants de la société Axor est survenu après que le Directeur général des élections Marcel Blanchet eut déclenché une enquête d'envergure ce printemps à la suite d'un dossier étoffé rendu public par le député Amir Khadir, de Québec solidaire.

Khadir soutenait en mars que son dossier démontrait qu'il y avait «un trafic d'influence systématique organisé pour l'obtention de contrats de différentes natures».

Pour mener son enquête, le DGE a envoyé une lettre à une centaine d'employés des firmes de génie-conseil Sima Plus, SNC Lavalin, BPR et Axor – toutes mentionnées dans le dossier d'Amir Khadir – pour leur demander de certifier par écrit que leurs contributions politiques étaient bien personnelles et non remboursées par leur employeur.

Le DGE a en outre étendu sa vérification aux années 2006 et 2007 en plus de celle de 2008 à laquelle se limitait le dossier du député de Mercier.

Selon la porte-parole Cynthia Gagnon du bureau du DGE, une vingtaine de contributeurs n'ont pas répondu à cette missive, tous des employés de compagnies reliées à la firme Axor.

Le document étoffé de Khadir avait permis d'apprendre que 19 employés d'Axor, incluant des dirigeants, des ingénieurs et même une réceptionniste, avaient contribué le montant

maximum de 3000 dollars au PLQ en 2008.

En plus d'obtenir de nombreux contrats gouvernementaux, Axor fait partie du consortium qui a présenté un projet pour la construction du CHUM à Montréal.

Récemment, à une date que le bureau du DGE ne veut pas préciser, les dirigeants d'Axor ont avoué s'être servis de leurs employés pour verser illégalement de l'argent aux partis politiques, très majoritairement au Parti libéral du Québec qui a ainsi reçu 113 500 dollars alors que le Parti québécois a eu droit à 34 000 dollars et l'Action démocratique du Québec 5 000 dollars.

Tous ces montants devront être retournés au Directeur général des élections par les trois partis politiques. Aussi incroyable que cela puisse paraître, les montants illégaux versés en 2006 et 2007 seront tout bonnement remboursés à Axor.

Ceux de 2008, à la suite d'un amendement à la loi sur le financement des partis politiques, seront plutôt acheminés au ministre des Finances.

De plus, la compagnie Axor devra payer des amendes totalisant près de 80 000 dollars au DGE en vertu d'une quarantaine de constats d'infractions signifiés.

Jeudi, la porte-parole du DGE a précisé que cette condamnation ne signifie pas pour autant la fin de l'enquête reliée au dossier du député de Québec solidaire. Les vérificateurs du DGE continuent de fouiller dans les déclarations des employés des autres firmes de génie-conseil mises en cause par Khadir.

Le président du Parti libéral du Québec a louangé jeudi le «bon boulot» fait par le DGE dans cette affaire. «Nous allons lui retourner rapidement les 113 500 dollars qui ont été versés illégalement à notre parti », a indiqué Marc Tanguay.

Celui-ci assure que le PLQ n'était pas du tout au courant du système mis sur pied par Axor pour se servir illégalement de ses employés comme

prête-noms. «Nous n'acceptons des dons que par chèque et nous faisons certifier par écrit par tous les contributeurs qu'il s'agit bien d'un don personnel.»

Marc Tanguay assure que le PLQ n'est mêlé à aucun trafic d'influence, comme le lui reprochent les partis d'opposition depuis plus d'un an. Il n'y a pas de système en place qui assure des contrats à des entreprises moyennant le versement de contributions politiques dans la caisse électorale, dit-il.



C'est grâce à un dossier rendu public par le député Amir Khadir, de Québec solidaire, que survient la condamnation d'Axor.

PHOTO D'ARCHIVES ANNIK MH DE CARUFEL

En 2009, selon le rapport du DGE, le PLQ a récolté 7 176 851 dollars de la part de 23 418 contributeurs. Une moyenne de 306,46\$.

Le directeur général du Parti québécois, Sylvain Tanguay, juge pour sa part que cette mise à jour du DGE «ajoute à la nécessité de tenir une enquête publique indépendante sur le financement des partis politiques».

Sylvain Tanguay dit que le PQ se conformera à toutes les directives qui lui seront adressées par le DGE Marcel Blanchet, incluant le remboursement rapide des 34 000 dollars de versements illégaux.

Au moment de mettre en ligne, Amir Khadir ne nous avait pas retourné nos appels.

EN MANCHETTES

Justice | David Santerre

Scandales Norbourg et Norshield — Joubert reconnu coupable

Conflit d'intérêts et placements offshore qu'il n'avait pas le droit de vendre: le planificateur financier René Joubert vient d'être reconnu coupable de pratiques illégales en lien avec deux des plus gros scandales financiers des dernières années, soit les affaires Norbourg et Norshield.

SUITE PAGE 2

Immobilier |

RueFrontenac.com

Revente de maisons — Baisse de 26% en juillet

Le marché de la revente de maisons, de condos et de plex s'essouffle à Montréal. Le nombre de transactions conclues dans la région métropolitaine en juillet a diminué de 26% par rapport à juillet 2009, selon les statistiques de la Chambre immobilière du Grand Montréal (CIGM).

SUITE PAGE 5

Golf | RueFrontenac.com

Championnat du monde — Watson s'emballa, Tiger s'affale



L'Américain Bubba Watson a volé la vedette lors de la première journée du Championnat du monde de golf/Bridgestone Invitational disputé jeudi sur le terrain Firestone Country Club.

À LIRE SUR RUEFRONTENAC.COM

Conflit d'intérêts et placements offshore qu'il n'avait pas le droit de vendre: le planificateur financier René Joubert vient d'être reconnu coupable de pratiques illégales en lien avec deux des plus gros scandales financiers des dernières années, soit les affaires Norbourg et Norshield.



Joubert, à qui l'Autorité des marchés financiers (AMF) réclame d'importantes sommes tout comme à Vincent Lacroix et à d'autres acteurs du scandale Norbourg, est aussi accusé en chambre pénale de la Cour du Québec relativement au dossier Norshield, tout comme dix autres individus. C'est toutefois contre lui qu'est réclamée par l'AMF l'amende la plus salée parmi ce groupe, soit 420 000\$.

Dans sa décision rendue il y a quelques semaines, et qui déclare Joubert coupable, le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière explique l'implication du planificateur dans les deux affaires.

Débutons par Norbourg.

Vente à Norbourg

Le 5 avril 2003, Joubert et les quatre autres actionnaires du cabinet de services financiers Groupe Futur ont rencontré Vincent Lacroix en personne. Depuis un certain

temps, le patron de Norbourg souhaitait mettre la main sur cette entreprise, et ce jour-là, le contrat de vente des actifs de Joubert et ses acolytes allait être finalisé et signé.

C'est une clause bien précise de ce contrat qui a mené au dépôt devant le Comité de discipline des accusations de conflit d'intérêts contre René Joubert.

Cette clause spécifiait qu'en échange du prix de vente de 1,8 million, les actionnaires du Groupe Futur, qui en demeuraient les gestionnaires, s'engageaient à transférer 25% des actifs gérés par l'entreprise dans des produits de la famille Norbourg. Faute de quoi le prix de vente serait ajusté à la baisse par Lacroix au fil des paiements prévus pour s'échelonner sur trois ans.

À noter qu'avant Joubert, deux de ses confrères au Groupe Futur ont aussi été trouvés coupables de conflit d'intérêts dans ce dossier, soit Larry Davidson et Robert Duval.

Lors des audiences, René Joubert a tenté de convaincre le Comité de discipline que dès la signature du contrat du 5 avril 2003, lui et ses partenaires avaient détecté le conflit d'intérêts dans cette clause et en avaient fait part à Lacroix qui, toujours selon Joubert, s'était montré compréhensif. Mais ils avaient tout de même signé le contrat tel quel.

«Comment ça allait apparaître, c'était une modification d'une page. (...) Entre vous et moi, je veux dire, la confiance était là et puis on s'en foutait. Je veux dire, ce qui comptait c'est (...) qu'on soit payé selon la formule (...) qu'on ait notre million huit (1,8 M) sur trois (3) ans, réparti et puis payé aux six (6) mois», a raconté Joubert lors des audiences pour tenter d'expliquer pourquoi ils ont signé tout de même.

Il a ajouté que le patron de Norbourg a même envoyé quelques jours plus tard un nouveau contrat sur lequel cette fameuse clause était biffée, et qui a remplacé le contrat du 5 avril comme document régissant la vente.

Ainsi, selon lui, sa bonne foi était démontrée et il n'y avait pas de conflit d'intérêts, a-t-il plaidé.

Mais en examinant un témoignage livré par Joubert dans le passé, dans la cause de son comparse Davidson, puis un témoignage rendu par Vincent Lacroix lui-même en d'autres circonstances, le Comité estime qu'il s'est plutôt écoulé cinq ou six mois avant qu'un nouveau contrat, sans la cause de transfert d'actifs vers des produits Norbourg, ne soit signé.

«Selon ses dires, les cinq actionnaires ont consenti à signer et parapher un document qu'ils savaient leur imposer des obligations importantes malgré qu'ils n'étaient pas d'accord d'y souscrire et ce, sans même faire les ratures appropriées ou faire mentionner les modifications prétendument négociées avant la signature», résume le Comité de discipline, qui croit que cette version ne tient pas la route.

«Sachant qu'ils se plaçaient en situation de conflit d'intérêts par ladite clause, pourquoi alors ne pas attendre la convention modifiée avant de signer? De deux choses l'une, les actionnaires ne savaient pas avant de signer le 5 avril 2003 que, par cette clause, ils se plaçaient en situation de conflit d'intérêts mais auraient dû le savoir ou ils le savaient et s'en 'foutaient' pour reprendre le vocabulaire utilisé par l'intimé (Joubert) que le Comité considère révélateur à tout le moins de l'état d'esprit de l'intimé ce 5 avril 2003», écrit encore le Comité dans sa décision, qui déclare Joubert coupable de s'être placé en conflit d'intérêts.

Norshield

Quant à l'affaire Norshield, elle n'est qu'effleurée dans la narration des faits du Comité.

Dans cette histoire, on estime que des investisseurs, des particuliers, des entreprises et des caisses de retraite ont perdu 512 millions en investissant dans Norshield et Olympus, deux compagnies in-

terreliées. Selon l'enquête menée par le syndic RSM Richter, une très faible part des sommes déposées par les investisseurs a réellement été investie entre 2001 et 2005. On estime même qu'à peu près la moitié de la somme disparue n'a servi qu'à rembourser les clients qui ont décidé de se retirer. Le reste aurait été dilapidé.

Les victimes ont investi via divers produits satellites de Norshield, dont le Balanced Return Fund, basé aux Bahamas.

René Joubert a conseillé et fait acheter des actions de ce fonds à 29 clients, qui ont investi entre 25 000\$ et 130 000\$ dans le projet en 2002.

Une cliente, qui a témoigné au procès, a dit avoir placé 130 000\$ dans le Balanced Return Fund suivant les recommandations de Joubert.

En 2005, elle a subitement cessé de recevoir des relevés de compte et s'en est enquis à son planificateur, qui lui aurait répondu qu'un ouragan qui avait secoué les Bahamas avait rompu les communications avec l'archipel.

Mais elle a dû se rendre à l'évidence quelques mois plus tard, quand RSM Richter s'est mis dans le dossier, elle avait tout perdu.

Le Comité de discipline a trouvé Joubert coupable d'avoir conseillé et fait souscrire ses clients à ce fonds, et ce même si son certificat auprès de l'AMF ne lui permettait pas de le faire pour ce type de produit.

Il a vainement tenté de se défendre en disant qu'il n'avait fait que parler de ce produit à ses clients, qu'il n'y avait aucune trace de son implication dans la souscription au produit par les investisseurs.

Mais le Comité ne l'a pas cru.

Les auditions sur les sanctions à lui imposer auront lieu ultérieurement.

Kaleki fait appel pour obtenir sa liberté sous conditions

Johra Kaleki, cette mère accusée d'avoir poignardé sa fille à la tête au point de lui faire frôler la mort, contestera ce vendredi le refus d'un juge de la remettre en liberté en attente de son procès.

David Santerre

santerred@ruefrontenac.com

Le crime était survenu au domicile familial du secteur Dorval, début juin, et avait selon la police toutes les apparences d'un crime d'honneur lié à une affaire familiale.

La femme étant accusée de tentative de meurtre, le juge de la Cour du Québec Salvatore Mascia avait refusé vendredi dernier de lui accorder sa liberté sous conditions en attente de son procès, parce qu'il estimait que s'il lui accordait sa requête, la

confiance du public en l'administration de la justice en serait irrémédiablement entachée.

Comme le lui permet toutefois la loi, Kaleki, via son avocate M^e Isabel Shurman, a demandé à la Cour supérieure de réviser cette décision, une cause qui devrait débiter demain devant le juge Martin Vauclair.

Il nous est impossible de rapporter les éléments de preuve

étayant les accusations portées contre la femme et ayant mené le juge à lui refuser sa libération. Comme c'est de coutume à ce stade des procédures judiciaires, une ordonnance de non-publication a été décrétee, dans le but de préserver un éventuel jury chargé de juger la femme de toute information qui pourrait lui causer des idées préconçues sur la cause.

La lutte aux graffitis

Savant mélange de PRÉVENTION et de RÉPRESSION

PHOTO ALAIN DÉCARIE

La lutte aux graffitis porte ses fruits à Montréal, comme en fait foi le taux de récidive qui est en chute libre depuis quelques années. Si la prévention a fait ses preuves, la répression aussi. Certains arrondissements ont d'ailleurs une nouvelle arme cette année pour récupérer les milliers de dollars investis en nettoyage: refiler la facture aux graffiteurs.



**LOUIS M.
GAGNÉ**

gagne@ruefrontenac.com

Depuis le mois de juin, les arrondissements de Verdun et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce font payer aux auteurs de graffitis pris sur le fait les travaux de nettoyage. La facture peut s'avérer salée dans certains cas puisqu'on estime qu'il en coûte entre 200 et 300\$ l'heure pour éliminer les graffitis, tags et autres grabouillages.

«Nous avons une banque de photos qui peuvent nous permettre de relier des graffitis à des graffiteurs interceptés par la police. Les graffitis sont comme des signatures. Elle peuvent donc permettre d'identifier son auteur», a expliqué jeudi Michael Applebaum, vice-président du comité exécutif et responsable des services aux citoyens de la Ville de Montréal, en marge du lancement de la campagne de nettoyage 2010.

Les graffitis sont comme des signatures et peuvent permettre d'identifier leur auteur. Photo Alain Décarie L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dépense à lui seul 825 000\$ annuellement pour enlever près de 20 000 m² de graffitis et pour la mise en place d'activités de prévention auprès des jeunes.

Quatre personnes ont ainsi été interpellées cet été. Si le graffiteur est mineur, la facture est refilée aux parents. «Si l'initiative de ces deux arrondissements est un succès, d'autres pourraient les imiter dès l'an prochain», croit celui qui est aussi maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

L'équivalent de 130 terrains de football nettoyé

M. Applebaum compare cette initiative à celle du règlement sur la propreté qui force les commerçants

à nettoyer et entretenir le devant de leur commerce sous peine d'amendes. Si l'initiative a été décriée lors de son entrée en vigueur en 2008, elle est maintenant utilisée dans une majorité d'arrondissements montréalais.

Cette année, la Ville de Montréal investira trois millions de dollars dans sa campagne de nettoyage et de prévention. Elle souhaite éliminer 160 000 m² de graffitis — ce qui équivaut à environ 30 terrains de football — sur les domaines public et privé. La STM investit également une somme de 3 M\$ afin de procéder à l'enlèvement de graffitis à l'intérieur et à l'extérieur des stations de métro, ainsi que sur les abribus et les autobus.

Les opérations de prévention et d'enlèvement de graffitis entamées en 2006 donnent des résultats «éloquentes», selon M. Applebaum. Une surface de 700 900 m² de graffitis a ainsi été nettoyée sur les domaines public et privé, soit l'équivalent de 130 terrains de football.

«Le taux de récidive, qui est passé de 50% à 15% depuis 2006, et le succès des murales sont la preuve que notre campagne de propreté et de prévention fonctionne», se réjouit Michael Applebaum.

Le succès des murales

L'offensive annuelle de la Ville ne fait pas que déplacer le problème

vers d'autres lieux. «Quand on se promène dans la ville, on voit bien qu'il y a moins de graffitis et que la métropole est plus propre», assure-t-il.

L'une des principales raisons de ce succès est la prévention auprès des jeunes tagueurs, dont la majorité cherchent à s'occuper et à s'exprimer artistiquement plutôt qu'à commettre du vandalisme, croit M. Applebaum.

Dix murs pour réaliser des murales et des graffitis ont été mis à la disposition des graffiteurs ces dernières années dans les arrondissements de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Ces arrondissements, lieux de 75% des graffitis montréalais, compteront quatre nouvelles murales cet été grâce à un investissement de 105 000\$ de la part de la Ville. Une somme additionnelle proviendra de commanditaires recrutés par des OSBL chargés d'encadrer les jeunes artistes en devenir.

Comme elle l'avait annoncé l'an dernier, la Ville se penche toujours sur la possibilité de faire payer aux commerçants et aux propriétaires de bâtiments et d'entreprises le nettoyage des graffitis.

Plus de la moitié des arrondissements de Montréal roule désormais à 40 km/h dans les rues résidentielles et les autres leur emboîteront le pas d'ici la fin de l'année.



**MARILOU
SÉGUIN**

seguinm@ruefrontenac.com

La nouvelle réglementation est présentement en vigueur dans 10 arrondissements de la métropole et les panneaux sont en voie d'implantation dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et à L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Depuis le début du mois d'août, les conducteurs doivent avoir le pied léger lorsqu'ils circulent dans Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension puisque la limite de 40 km/h y est désormais implantée. Pour ce qui est des 15 villes reconstituées de



l'île, l'objectif est d'y déployer la réduction de la vitesse d'ici la fin de 2011.

«Le but du projet est de réduire le nombre d'accidents et leur gravité», rappelle Guy Pellerin, chef de la division sécurité et aménagement du réseau artériel à la Ville de Montréal. «Un piéton heurté par un véhicule circulant à 50 km/h a 70 % de risque

de décès, alors que ce taux diminue à 25 % lorsque l'accident se produit à 40 km/h», dit-il.

8000 nouveaux panneaux

Un nouveau concept de signalisation de limite de vitesse par «secteur» accompagne le projet, réduisant ainsi le nombre de panneaux de signalisation nécessaire. Selon M. Pellerin, le projet se traduira par 8000

nouvelles pancartes une fois à terme.

Lorsqu'il voit un panneau «MAXIMUM 40 - SECTEUR», le conducteur doit respecter cette limite jusqu'à ce qu'il voit un panneau indiquant une autre vitesse.

Si la vitesse est réduite à 40 km/h dans les rues résidentielles, elle demeure à 50 km/h sur les artères et à 30 km/h dans les zones parcs et écoles.

L'enregistrement de sa carte OPUS maintenant possible

Les usagers du transport en commun de la région métropolitaine peuvent désormais enregistrer leur carte OPUS, une garantie qui leur permettra de récupérer leurs titres de transport restants en cas de perte, de vol ou de bris.

Marilou Séguin

seguinm@ruefrontenac.com

L'enregistrement des cartes est offert gratuitement et débute dès maintenant, a annoncé jeudi matin l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Si le titulaire d'une carte OPUS inscrite dans le système la perd, la brise ou se la fait voler, il pourra la faire désactiver.

«En échange, le titulaire recevra une nouvelle carte OPUS sur laquelle seront restitués les titres de transport non périmés. Seul le coût de la nouvelle carte OPUS sera facturé selon le tarif en vigueur», indique l'AMT.

Les étudiants, les enfants et les aînés profitent déjà d'office de cette garantie, puisqu'ils voyagent avec une carte OPUS enregistrée avec photo leur donnant accès aux tarifs spéciaux.

Enregistrer sa carte OPUS

Les usagers qui désirent enregistrer leur carte doivent se rendre dans une billetterie métropolitaine ou au centre de service de leur localité avec leur formulaire d'adhésion rempli, lequel est disponible sur le site web de l'Agence.

Pour éviter de créer de l'engorgement aux billetteries, l'AMT enregistrera les cartes entre le 5^e et le 25^e jour du mois, les autres journées étant plus achalandées en raison de l'achat de titres mensuels.

Le service n'est pas seulement disponible dans la métropole. Les usagers des trains de banlieue de l'AMT et des services d'autobus du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et de la Société de transport de Laval (STL) peuvent aussi en profiter. Même chose pour les usa-



L'enregistrement des cartes OPUS permettra de récupérer les titres de transport restants en cas de perte, de vol ou de bris.

PHOTO D'ARCHIVES JEAN-LUC BARMAVERAIN

gers des organismes de transport des couronnes nord et sud de Montréal, soit les Conseils intermunicipaux de transport (CIT),

l'Organisme municipal et intermunicipal de transport (OMIT) et le Conseil régional de transport (CRT).

La tente de camping Play 'n Go Little People de Fisher-Price rappelée

La figurine Sonya Lee de la tente de camping Play 'n Go Little People de Fisher-Price présente un risque d'étouffement pour les enfants. Dans certains cas, elle se brise à la taille, de sorte que de petites pièces se retrouvent exposées et peuvent être avalées.

La Consumer Product Safety Commission des États-Unis, Santé Canada et le fabricant ont annoncé conjointement un rappel volontaire du jouet.

Les enfants doivent immédiatement cesser de jouer avec la figurine, qui est fabriquée en Chine. De plus, les lois fédérales interdisent à tout commerce ou individu de re-

vendre ou de tenter de revendre un produit de consommation faisant l'objet d'un rappel.

La tente de camping Play 'n Go Little People compte six pièces en plastique dont la figurine Sonya Lee, qui porte un chandail vert et a un appareil photo mauve au cou. Les autres pièces du jouet ne sont pas visées par le rappel.

Les parents sont invités à communiquer avec Fisher-Price au 1 800 432-5437 pour prendre les dispositions nécessaires afin de retourner la figurine et d'en obtenir une autre gratuitement. On peut aussi obtenir de plus amples renseignements sur le site Web de l'entreprise.

Environ 14 000 tentes de camping

ont été vendues au Canada, alors que 96 000 ont trouvé preneur aux États-Unis. Le jouet est en vente depuis octobre 2009, à environ 20\$.

Aucune blessure n'a été signalée, mais Fisher-Price a reçu huit rapports (dont un au Canada) concernant des figurines Sonya Lee qui se sont brisées à la taille.

RueFrontenac.com



La figurine Sonya Lee de la tente de camping Play 'n Go Little People de Fisher-Price présente un risque d'étouffement pour les enfants.

PHOTO RUEFRONTENAC.COM

Revente de maisons

Baisse de 26% en juillet

Le marché de la revente de maisons, de condos et de plex s'essouffle à Montréal. Le nombre de transactions conclues dans la région métropolitaine en juillet a diminué de 26% par rapport à juillet 2009, selon les statistiques de la Chambre immobilière du Grand Montréal (CIGM).

Néanmoins, les ventes sont en hausse de 10% depuis le début de l'année. Et le prix des propriétés a continué d'augmenter le mois dernier, précise l'organisation.

«L'été est toujours un moment moins achalandé pour le marché immobilier, indique Patrick Juanéda, président du conseil d'administration de la CIGM. De plus, le marché a été très actif en début d'année, plus que normalement, les consommateurs ayant prévu avec justesse une hausse des taux hypothécaires et devancé du même

coup leur achat.»

Les plus forts reculs d'activité ont été observés sur la Rive-Sud (-31%) et à Laval (-28%). Dans le secteur de Vaudreuil-Soulanges, les ventes ont enregistré une baisse de 22%, alors qu'elles ont reculé de 23% sur l'île de Montréal et de 25% sur la Rive-Nord.

Au chapitre des prix, la maison unifamiliale, la copropriété et les plex ont tous enregistré une croissance de leur prix médian par rapport à juillet 2009. Dans la région de Montréal, le prix médian d'une maison unifamiliale est de 258 000\$ (+5%), celui d'une copropriété de 220 000\$ (+8%), et celui des plex de 381 500\$ (+9%).

«Les conditions du marché avantagent présentement les vendeurs. C'est ce qui explique que les prix sont toujours en hausse, et ce, malgré une baisse des ventes», précise Patrick Juanéda.

Par ailleurs, le nombre d'inscriptions en vigueur sur le système

MLS® était en baisse, le 31 juillet, de 7% par rapport à la même date l'an dernier.

La semaine dernière, l'Association canadienne de l'immeuble (ACI) a

revenu à la baisse ses prévisions de ventes résidentielles réalisées par le biais du système MLS pour la deuxième fois en autant de mois.

RueFrontenac.com



Les plus forts reculs d'activité ont été observés sur la Rive-Sud et à Laval.

PHOTO D'ARCHIVES LUC LAFORCE

Les Roughriders sont en ville



Cette fois je n'ai pas le goût de me faire piéger et de croire que le match de football sur la montagne vendredi soir me passionnera.

Serge Vleminckx

vleminckx@ruefrontenac.com

La table est mise pour un affrontement du tonnerre entre deux des trois équipes affichant un dossier de quatre gains contre une seule défaite, mais je garde un petit doute.

Oui, le premier affrontement entre les Alouettes et les Roughriders de

Regina a soulevé les passions. C'était dans l'Ouest. Cette fois, le duel a lieu dans la cour des Alouettes, dans un stade où les Riders de l'Ouest n'ont rien renversé avec un seul gain à leurs cinq dernières visites. Ce gain avait été acquis face aux Alouettes dirigés alors par Jim Popp.

Quelque chose me dit que les Riders vont en manger toute une!

Un premier match à Montréal pour Fantuz

Il y a toutefois une inconnue dans le dossier, soit l'impact de la présence du fameux receveur de passes canadien

Andy Fantuz. L'ex-joueur étoile des Mustangs de l'Université Western a raté les deux derniers matchs des Roughriders à Montréal.

Fantuz, c'est la grosse histoire cette saison. Rien n'arrête la gloire, une marque de céréale porte maintenant son nom. De quoi rendre jaloux le maraudeur des Alouettes Étienne Boulay. «Fantuz n'est pas le plus rapide, mais il possède d'excellentes mains. En fait, expérience en moins, il est un autre Ben Cahoon», souligne celui qui devrait commencer le match à la position de maraudeur même avec le retour de Matthieu Proulx.

Parlant de Proulx, il revient au jeu après avoir raté trois rencontres. A-t-il eu le temps de digérer la fameuse défaite contre les Roughriders en tout début de saison? «Ça fait longtemps que j'ai oublié. Les gens ne réalisent pas qu'il n'y a pas que le match de football lui-même. Depuis j'ai visionné des films, j'ai accompagné mes coéquipiers à chaque match. Cette défaite contre les Roughriders est bien loin.»

Un œil sur Cahoon

Ce duel mettra en vedette les deux meilleurs groupes de receveurs de passes depuis le début de la saison, avec 1606 verges de gains pour les Alouettes contre 1595 pour les Roughriders.

Ce qui nous amène sur le cas du vétéran Ben Cahoon, pas très heureux de son dernier match avec quatre passes captées pour 45 verges, mais surtout une passe échappée. Pourtant, ce soir-là il a porté son total de réceptions en carrière à 969, le troisième plus haut dans l'histoire de la LCF. Depuis le début de la saison, Cahoon a été la quatrième cible d'Anthony Calvillo, avec 19 passes captées en cinq rencontres.

Brodeur-Jourdain sur la touche

Luc Brodeur-Jourdain, pour la première fois de la saison, n'occupera pas le poste de partant à la position de garde du côté gauche de la ligne offensive.

De son côté, le receveur de passes Éric Deslauriers verra de l'action pour la première fois depuis le début de la campagne.

Est-ce la fin du voyage pour Larry Smith?

Pour combien de temps encore Larry Smith est-il assis dans le fauteuil du président des Alouettes de Montréal? Maintenant que sa mission concernant le Stade Percival Molson est terminée, où est l'intérêt de rester à la tête des Alouettes?

Serge Vleminckx

vleminckx@ruefrontenac.com

En fait il ne lui en reste qu'un seul, devenir propriétaire de l'équipe qu'il a ressuscitée à compter de 1997.

Je reviens sur ce dossier. Smith lui-même, sans se faire tordre un bras, avait énoncé cette possibilité

à son retour à la présidence de l'équipe, après un court séjour à la tête du quotidien anglophone The Gazette. À l'époque il avait même confié que son grand ami Serge Savard, l'ex-directeur du Canadien de Montréal, était intéressé à s'impliquer.

Encore mercredi, dans le cadre de la conférence de presse annonçant le retour de Jim Popp à titre de directeur général, Larry Smith, tout en précisant que l'actuel propriétaire Robert Wetenhall ne souhaitait pas vendre, a rappelé que des hommes d'affaires locaux étaient toujours intéressés à mettre la main sur les Alouettes, une équipe qui

surfe sur la vague du succès depuis des années.

En retraite fermée pour réfléchir

Dernièrement, Larry Smith a confié que lui et ses associés chez les Alouettes partiraient en retraite fermée pour étudier de nouveaux projets. Quel nouveau projet pourrait être assez passionnant au point de le motiver à demeurer président des Alouettes?

De toute façon, le contexte est idéal pour partir la tête haute. Le propriétaire Robert Wetenhall a clairement laissé savoir que seul le directeur général Jim Popp est le grand responsable de la domination

des Alouettes lors des dix dernières années. Popp est maintenant sous contrat avec les Alouettes jusqu'en 2014, ce qui assure une belle stabilité à quipe.

Ça signifie que Smith, s'il ne devient pas propriétaire des Alouettes, laisserait derrière lui un bel héritage, un mélange de succès sur le terrain et de popularité auprès des partisans. Il ne peut y avoir meilleur contexte pour quitter les Alouettes afin de voguer sous d'autres cieux pour relever d'autres défis. Ou simplement profiter d'une douce retraite. «On commence à se faire vieux», a-t-il confié mercredi avec un sourire...morose.

Le champion mondial des poids mi-moyens du WBC, le populaire boxeur américain André Berto (26-0-0), a confirmé aux dirigeants du puissant réseau de télé HBO et à un membre de l'exécutif du World Boxing Council qu'il se rendra à Montréal le 14 août pour assister au combat de championnat du monde des poids mi-lourds (175 livres) du WBC, qui opposera le Lavallois Jean Pascal (25-1-0) au gaucher américain Chad Dawson (29-0-0).



**DANIEL
CLOUTIER**

cloutierd@ruefrontenac.com

«Mes parents sont haïtiens, et Jean est né en Haïti, alors, il aura un supporter de plus dans son coin le 14 août, a déclaré Berto. Je crierai pour lui tout au long du combat.» Berto, qui vit à Winter Haven, en Floride, a inscrit cinq de ses 26 victoires dans le cadre de combats de championnats du monde des 147 livres du WBC.

Pascal plus rusé

Dans les semaines qui avaient suivi son seul et unique revers subi chez les pros, Jean Pascal avait eu de longs entretiens avec le patron



du groupe GYM, Yvon Michel, ainsi qu'avec son entraîneur, Marc Ramsay.

Au mois de janvier 2009, Pascal se remettait péniblement d'un échec par décision unanime des juges encaissé aux mains du Britannique Carl Froch (26-1-0), à Nottingham en Angleterre (le 6 décembre 2008). Froch avait alors conquis le titre mondial vacant des poids super-moyens (168 livres) du WBC.

«À la mi-janvier, en 2009, j'avais déclaré à Jean: "Tu as été extrêmement courageux et spectaculaire face à Froch, comme tous les journalistes britanniques, américains et québécois l'ont reconnu, mais une chose est claire dans mon esprit: tu as couru à ta perte à Nottingham, en boxant très mal au niveau stra-

tégique'», affirme Yvon Michel.

«C'est vrai, Jean s'acharnait à se bagarrer avec Froch plutôt qu'à utiliser son intelligence et sa vitesse naturelle pour le déjouer. Froch est un bagarreux-né, alors que Jean est un boxeur habile, rusé et rapide. En jouant le jeu de Froch, Pascal s'est tiré dans le pied. Marc Ramsay l'a reconnu, et Jean a fini par le reconnaître.

«Pascal est redevenu un boxeur rapide, rusé et sournois en 2009, alors ce n'est pas par accident qu'il a vaincu deux fois Adrian Diaconu (26-2-0). Ce qu'on a vu en 2009 et ce qu'on verra le 14 août, c'est le vrai Jean Pascal... le boxeur-félin qui peut surprendre et frustrer l'adversaire à tout moment.»

Rappelons que le WBC avait désigné l'affrontement Pascal-Froch

comme son combat de championnat du monde par excellence en 2008.

Dawson nerveux?

Chad Dawson a pris Pascal par surprise en déclarant publiquement qu'il allait gagner par K.-O. le 14 août.

«Dawson est d'une nature très timide hors du ring, affirme Pascal. Je ne m'attendais vraiment pas à ce qu'il fasse une déclaration aussi incendiaire à 10 jours de notre affrontement. Je suis forcé de croire que plus le grand moment approche, plus la nervosité le ronge.»

Pascal a accordé une entrevue à l'animateur radiophonique Paul Arcand, jeudi matin, sur les ondes de 98,5.

STÉPHANIE DUBOIS

à un coup de fil de la coupe Rogers!

Stéphanie Dubois se rapproche d'une invitation spéciale pour la coupe Rogers dans deux semaines à Montréal. Exactement 55 minutes lui ont suffi à Vancouver, jeudi, pour atteindre les quarts de finale du Challenger en cours, doté de bourses de 75 000 \$.

Mario Brisebois

briseboism@ruefrontenac.com

Cinquième tête de série en raison de son 122^e rang mondial, elle a dé-

fait l'Américaine Megan Falcon, 775^e, en deux manches expéditives de 6-1.

Au prochain tour, la Lavalloise affrontera l'Américaine Irana Falconi, une qualifiée occupant le 536^e rang. Le carré d'as est donc à sa portée.

Elle est la seule Québécoise encore en lice en simple.

En double, Stéphanie est passée au deuxième tour en compagnie de Sania Mirza.

Les trois sélections canadiennes pour la coupe Rogers seront annoncées par le directeur Eugène Lapierre la semaine prochaine.



Stéphanie Dubois peut de plus en plus croire à une invitation au tableau principal de la coupe Rogers, disputée à Montréal.

PHOTO D'ARCHIVES RUE FRONTENAC



PHOTO REUTERS

Les «records» de la génération A-Fraud

Il n'y a pas si longtemps et pendant une très longue période, seulement trois joueurs, Babe Ruth, Hank Aaron et Willie Mays, totalisaient plus de 600 circuits au cours de leur carrière.

Puis, en l'espace de huit ans, quatre autres joueurs ont réalisé ce tour de force. Est-ce que l'exploit a perdu de sa valeur pour autant? Non. Prétendre le contraire serait un affront à l'endroit des premiers ténors à avoir réalisé l'exploit.

Alex Rodriguez est devenu mercredi le septième joueur de l'histoire et le plus jeune (à 35 ans) à atteindre ce plateau face aux Blue Jays de Toronto au Yankee Stadium.

Quand Mays (1969) et ensuite Aaron (1971) ont frappé leur 600e, j'ai applaudi bien fort. Et quand Aaron, éventuellement, a cogné son 715^e pour devancer le

Babe au sommet de la pyramide, j'ai applaudi encore plus fort. Et debout de surcroît. Un bien grand moment dans l'histoire de la balle.

Le moment était attendu et il a été célébré comme il se doit. Ce soir-là, un roi en a détrôné un autre. Depuis, le nouveau roi a été détrôné par un tricheur, Barry Bonds.

L'attente du 600e de A-Rod n'a certainement pas soulevé autant de passion. Loin de là. Si j'ai envie d'applaudir son exploit, je me garde une petite gêne. J'applaudis timidement, mais, comme bien d'autres, je ne me lève pas de mon siège. En d'autres mots, s'il y a fête, les organisateurs, par pudeur, se garderont de lancer des ballons et d'inviter un orchestre!

A-Rod, à n'en pas douter, connaît une carrière fabuleuse; il a déjà connu trois saisons de 50 circuits et mieux et cinq autres de 40 et mieux. Et il est en quête

d'une 14^e saison de 100 points produits et plus. Ce n'est pas banal. Ce sont là des statistiques qui se comparent avantageusement celles des plus grands.

Un surnom embarrassant

Mais lui aussi a triché. Il l'a déjà admis, on le sait. Comme bien d'autres, il a déjà pris des produits dopants.

Dans son livre, Joe Torre, son ancien gérant des Yankees et l'un des hommes les plus respectés dans le milieu, mentionne que ses coéquipiers le surnommaient A-Fraud. Non, ce n'est pas très gentil, mais combien révélateur.

Est-ce que A-Rod aurait connu les mêmes succès s'il n'était pas tombé dans la potion magique? Personne ne peut l'affirmer avec certitude, mais tout le monde a un doute. Un gros doute, devrais-je dire. Au baseball, la catégorie réservée aux meilleurs cogneurs de longue balle est

l'équivalent de la catégorie des poids lourds à la boxe. C'est un cercle prestigieux désormais terni par la présence de quelques imposteurs.

Lorsqu'on consulte le classement de tous les temps, on y retrouve trois joueurs, Barry Bonds, le meneur avec 762 circuits, Sammy Sosa (609) et A-Rod, qui ont trempé dans l'illégalité.

Au-delà des chiffres

Je ne renie par leurs exploits, mais sans vouloir être plus catholique que le pape, j'hésiterai toujours à les considérer dans la même catégorie que Aaron, Ruth, Mays et Ken Griffey.

A-Rod, Bonds et Sosa, en termes de chiffres, affichent des dossiers fort impressionnants. Mais au-delà des chiffres, il y a un doute, un très gros doute, qui de toute évidence les hantera jusqu'à la fin de leur existence.